

**Conseil économique et social**Distr. générale
21 février 2018Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Trente-septième réunion
Addis-Abeba, 11 et 12 mai 2018
Point 6 de l'ordre du jour provisoire*
Questions statutaires**Rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de
la Commission pour la période avril 2017–mars 2018****Résumé**

Le présent rapport décrit les progrès accomplis et les résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en mettant l'accent sur les produits et résultats obtenus pour chaque réalisation escomptée.

La première partie du rapport, qui présente les résultats obtenus, comprend quatre sections. La première section concerne les résultats des organes de direction exécutive et d'administration, qui sont le Cabinet de la Secrétaire exécutive, la Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle, la Division de l'information et de la gestion du savoir et le mécanisme de continuité opérationnelle. La deuxième section porte sur les neuf sous-programmes de la Commission qui, ensemble, constituent son programme de travail. La troisième section met en évidence les résultats obtenus relativement aux quatre domaines thématiques du programme ordinaire de coopération technique, au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et aux projets du Compte pour le développement. La quatrième section passe en revue les résultats accomplis en matière d'appui aux programmes. La dernière partie du rapport est un bref examen des difficultés que la Commission a rencontrées dans l'exécution de ses activités au cours de la période considérée et des solutions conçues pour y remédier.

* E/ECA/COE/37/1

Tables des matières

II.	Principaux résultats obtenus	1
A.	Direction exécutive et administration	1
B.	Programme de travail	4
1.	Politique macroéconomique	4
2.	Intégration régionale et commerce	5
3.	Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique	6
4.	Statistiques	8
5.	Renforcement des capacités	9
6.	Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement	10
7.	Activités sous-régionales de développement	10
a)	Afrique du Nord	10
b)	Afrique de l'Ouest	11
c)	Afrique centrale	12
d)	Afrique de l'Est	13
e)	Afrique australe	14
8.	Planification et administration du développement	15
9.	Développement social	16
C.	Coopération technique	17
1.	Programme ordinaire de coopération technique	17
2.	Agence de planification et de coordination du NEPAD	19
3.	Compte de l'ONU pour le développement	20
D.	Appui aux programmes	24
III.	Difficultés particulières	24

I. Principaux résultats obtenus

A. Direction exécutive et administration

Réalisation escomptée 1 : amélioration de la coordination, de la planification et du suivi du programme de travail et des ressources y afférentes

Résultats obtenus

1. Le Cabinet de la Secrétaire exécutive a continué d'agir avec succès sur le terrain des politiques et du plaidoyer en faveur du développement transformateur et durable en Afrique, en intervenant dans nombre d'instances régionales et mondiales. La dix-septième réunion trimestrielle d'information qu'elle a organisée à l'intention des ambassadeurs africains a permis à la direction de la CEA de tenir ces derniers au courant des activités de fond que mène actuellement la Commission et de l'appui technique apporté aux États membres.

2. La CEA a présenté et défendu son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, pour le Programme 15, chapitre 18 et le Programme 9, chapitres 11 et 23. Ces trois chapitres ont été approuvés par l'Assemblée générale en décembre 2017. En outre, la CEA a lancé son nouveau manuel de gestion des projets et des programmes et son programme de renforcement des capacités, en poursuivant un triple objectif : premièrement, mieux asseoir le principe de responsabilité et l'initiative « Unis dans l'action » de la CEA, par l'adoption d'une approche de programme intégrée, coordonnée, cohérente et globale; deuxièmement, réaliser et mettre en évidence des résultats stratégiques ; troisièmement, enfin, renforcer les capacités du personnel en matière de gestion des programmes. Le nouveau manuel offre désormais un cadre de référence global pour les directives opérationnelles permanentes et les règles programmatiques applicables à tous les programmes et projets mis en œuvre par la CEA.

3. Dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a félicité la CEA d'être, parmi les entités du système des Nations Unies, une pionnière de l'intégration des mécanismes de suivi des ressources, intégration pour laquelle la Commission a élaboré et mis en œuvre un marqueur égalité homme-femme dans ses systèmes budgétaires. Ce résultat s'inscrit dans le droit fil de la résolution 2017/9 du Conseil économique et social sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes, par laquelle le Conseil invite les entités des Nations Unies à adopter des mécanismes de suivi de l'utilisation des ressources.

Réalisation escomptée 2 : Élargissement de la base des ressources extrabudgétaires grâce à des financements extrabudgétaires accrus et prévisibles

Résultats obtenus

4. Au cours de la période considérée, 39 nouveaux accords de partenariat ont été signés : 4 accords avec les donateurs et 35 accords stratégiques et techniques, dont 16 avec des États membres, 2 avec des communautés économiques régionales, 15 avec des entités non étatiques et 2 avec des organismes du système des Nations Unies. La CEA a pu mobiliser des

ressources extrabudgétaires d'un montant total de 9,98 millions de dollars É.-U. La réduction du total des ressources extrabudgétaires est imputable, d'une part, à un changement de priorité des donateurs au profit de domaines comme la migration et la crise des réfugiés et, d'autre part, à la réorientation générale du financement du développement pour répondre aux besoins humanitaires.

Réalisation escomptée 3 : Réduction de l'exposition de la CEA aux risques, notamment au risque que sa responsabilité juridique soit engagée et aux risques de contentieux

Résultats obtenus

5. Des progrès ont été accomplis s'agissant de réduire l'exposition de la Commission aux risques, notamment au risque que sa responsabilité juridique soit engagée et aux risques de contentieux, comme le montre le nombre d'accords et d'instruments juridiques examinés au cours de l'exercice biennal. Au total, 226 accords et instruments juridiques ont été examinés, dont 93 % ont été approuvés et mis au point suivant des critères établis en matière de réduction des risques et déclarés contenir les indispensables clauses de réduction des risques.

Réalisation escomptée 4 : les composantes communications, publications, services de diffusion des savoirs et technologies de l'information et de la communication des sous-programmes de la Commission ont été effectivement exécutées et en temps voulu.

Résultats obtenus

6. La CEA a atteint son objectif qui consiste à réduire au minimum les pannes des services informatiques, à prolonger la durée du fonctionnement de ces services et à réduire les délais de réparation des pannes, le tout assorti d'une diminution des coûts et d'une augmentation de la qualité. Il s'agissait notamment d'assurer efficacement des services de TIC aux membres du personnel de la CEA et aux communautés d'utilisateurs d'autres entités des Nations Unies. Au cours de l'année écoulée, la CEA a mis l'accent sur l'amélioration de la qualité de ses services d'appui, en adoptant des mesures telles que l'harmonisation des mécanismes et procédures ITIL (Information Technology Infrastructure Library) connexes. Elle a mis en place un système de gestion de l'accès des utilisateurs et du dispositif d'accès qui améliore la sécurité et permet d'accéder, partout et en toute sécurité, au contenu et aux ressources.

Réalisation escomptée 5 : Introduction et application des stratégies de changement organisationnel sous la supervision de la Division de l'information et de la gestion du savoir (communications, publications, gestion du savoir et technologies de l'information et de la communication)

Résultats obtenus

7. La CEA a continué de renforcer ses activités de communication et de relations avec les médias, le résultat étant une large couverture de ses travaux, de ses thèmes, de ses lancements et de ses principales manifestations. Son engagement et sa présence dans les médias sociaux n'ont cessé de s'élargir et la couverture de plus en plus vaste de ses activités sur son site Web en anglais et en français s'est traduite par le triplement du nombre des visiteurs du site au cours de la période 2016 – 2017, par rapport à l'exercice biennal précédent.

8. Les recommandations formulées dans la stratégie de gestion du savoir de la CEA sont pleinement mises en œuvre. Au cours de la période considérée, la gestion du savoir a été intégrée à la nouvelle initiative de gestion des projets et programmes actuellement mise en œuvre à l'échelle de la Commission en tant que moyen d'améliorer sensiblement l'exécution des programmes et projets de

celle-ci. S'agissant des publications, la CEA a continué de projeter une identité visuelle cohérente de tous ses systèmes internes et externes de communication imprimés et numériques et de rendre ses produits plus aisément reconnaissables.

Réalisation escomptée 6 : appui efficace fourni aux organes directeurs sous la forme de services de communication, de documentation, de savoir et de technologie de l'information et de la communication

Résultats obtenus

9. La CEA a continué d'assurer la fourniture ininterrompue de services tels que l'Internet, la messagerie électronique, le partage de fichiers, l'audioconférence, la vidéoconférence, la diffusion vidéo en temps réel, le développement d'applications pour l'automatisation, l'hébergement d'applications et les services de sécurité pour tous les usagers et pour les grandes conférences et réunions.

Réalisation escomptée 7 : allègement de l'empreinte carbone résultant des activités d'impression et de publication

Résultats obtenus

10. Le Programme de gestion des archives et des dossiers de la CEA a permis de numériser des tâches liées à la création, à la gestion et à la diffusion de fichiers administratifs, aidant ainsi à réduire les doublons dans les dossiers physiques.

11. Une application de gestion des imprimés destinée à mesurer l'utilisation de l'impression a été déployée, parallèlement à plusieurs systèmes automatisés devant aider la Commission à optimiser ses activités d'impression et à promouvoir un environnement sans papier. Depuis qu'elle a obtenu la recertification ISO -14001 : 2004 en mai 2016, la CEA a, dans le cadre de ses opérations d'impression, entamé la migration vers la norme ISO -14001 : 2015, qui est le plus haut niveau de gestion de l'environnement, le but étant d'obtenir la pleine certification en septembre 2018.

Réalisation escomptée 8 : Augmentation de la qualité des services et des produits du savoir de la CEA au moyen de procédures d'assurance de la qualité améliorées

Résultats obtenus

12. La CEA a continué de produire son *Rapport annuel sur l'assurance qualité à la Commission économique pour l'Afrique* au regard des normes de qualité et des procédures d'assurance prévues par la Politique de qualité opérationnelle de la Commission. Elle a entrepris de vérifier la qualité de certains de ses produits et services, dont son plan d'activités de 2017, son rapport annuel de 2016, les propositions de projets du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, la huitième édition du *Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique*, le tableau de bord pour la gestion des résultats, la Conférence des ministres de 2017, la Semaine africaine du développement et le Forum régional africain pour le développement durable.

13. Ont également été examinés 12 profils de pays, consacrés en l'occurrence au Botswana, au Burkina Faso, aux Comores, au Congo, au Gabon, à la Guinée-Bissau, au Lesotho, à la Namibie, à Sao Tomé-et-Principe, à la Sierra Leone, au Togo et au Zimbabwe, de même que les profils STEPS (*structural transformation, employment, productivity and society* – transformation structurelle, emploi, productivité et société) consacrés, à titre pilote, à cinq pays représentant les cinq sous-régions du continent, à savoir le Bénin, le Cameroun, l'Éthiopie, le Maroc et la Zambie. La crédibilité des connaissances créées et diffusées par la CEA a été renforcée par ces vérifications de plus en plus rigoureuses.

Réalisation escomptée 9 : Renforcement de l'apprentissage et de la responsabilisation au sein de l'organisation par la réalisation d'évaluations crédibles, fiables et utiles des programmes et projets de la CEA

Résultats obtenus

14. Le Centre africain pour les politiques commerciales a fait l'objet d'une évaluation indépendante. Celle-ci a conclu que le Centre faisait preuve de compétence et d'efficacité dans ses interventions ambitieuses quoique suscitées par la demande, qu'il était hautement efficace dans son rôle de chef de file du processus de la Zone de libre-échange continentale africaine et dans sa gestion de l'exécution du programme visant à stimuler le commerce intra-africain, et qu'il s'était positionné de façon exemplaire en tant que centre africain influent et reconnu en matière de politiques commerciales. L'évaluation a également relevé son empreinte manifeste sur bon nombre des positions communes, documents finaux, décisions et résolutions (quelque 35 en tout) adoptées au niveau ministériel africain. Elle a également retenu certaines lacunes, notamment le fait que la deuxième phase du projet du Centre n'avait pas entièrement abouti à l'institutionnalisation d'un bon système de suivi et d'évaluation, dispositif crucial pour tirer des enseignements et éclairer les décisions. Quant aux partenariats du Centre avec les parties prenantes non gouvernementales, ils auraient pu être mieux exploités à l'effet d'en maximiser les résultats.

15. Pendant la période considérée, la Section de l'évaluation a coordonné deux grands audits menés par le Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies, les recommandations consécutives à ces contrôles donnant lieu à un processus assidu de suivis et de rapports.

B. Programme de travail

1. Politique macroéconomique

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres d'analyser et interpréter les tendances en matière de développement et de concevoir et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des plans de développement favorables à la croissance pour tous et à la transformation structurelle

Résultats

16. La CEA a contribué à revitaliser et à influencer la prise de décisions en matière de politiques de planification visant les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063, à faciliter, au moyen de modèles de simulation des politiques et de plateformes de concertation, l'intégration cohérente de ces programmes dans les plans nationaux de développement dûment alignés, de même qu'à assurer le suivi des résultats obtenus au regard de ces deux instruments.

17. Le travail de la CEA relatif au lien étroit entre l'urbanisation et l'industrialisation, tel qu'il est examiné dans l'édition 2017 du *Rapport économique sur l'Afrique* consacrée à « L'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique », a contribué à élever le degré de priorité des questions urbaines dans les processus de planification du développement et des secteurs socioéconomiques au Cameroun, au Maroc, en Ouganda, au Tchad et en Zambie. Le travail de la CEA relatif aux politiques a également éclairé la reformulation par l'Ouganda de sa politique urbaine et par la Zambie de son septième plan national de développement.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres d'accélérer le développement du secteur privé et de mobiliser des ressources internes et externes en faveur de la croissance et du développement transformatifs

Résultats obtenus

18. Les études de la CEA sur l'architecture de gouvernance mondiale pour la lutte contre les flux financiers illicites et sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices en Afrique ont débouché sur des mesures de substitution et des politiques complémentaires soumis à la considération des décideurs africains. Le Mozambique et l'Afrique du Sud ont ainsi pris la décision de geler ou de revoir leurs accords relatifs à la double imposition. D'autres pays ont introduit de nouveaux outils informatiques destinés à repérer les manipulations de prix entachant leurs relations commerciales.

19. La CEA a influencé les politiques relatives au développement du secteur privé et à la mobilisation de ressources internes et externes pour le développement. Les études de cas consacrées au Botswana, au Ghana et au Nigéria, dans le cadre d'une étude sur le renforcement de l'entrepreneuriat local en Afrique, encouragent les décideurs africains à revoir et à renouveler leurs priorités en matière d'entrepreneuriat.

Réalisation escomptée 3 : Renforcement de la capacité des États membres d'adopter de bonnes pratiques et normes de gouvernance économique en vue d'améliorer la gestion et la prestation de services du secteur public

Résultats obtenus

20. Dans la cinquième édition de son *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, sous le titre consacré à la gouvernance des ressources naturelles et à la mobilisation des ressources internes en faveur de la transformation structurelle, la CEA propose des politiques visant à aider les gouvernements africains à mieux comprendre les difficultés et les possibilités afférentes à la bonne gouvernance, et à adopter les politiques voulues pour gérer leurs richesses naturelles ainsi que pour transformer et développer plus durablement leurs économies et sociétés.

21. La CEA a préconisé le recours au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, qui est un outil plus efficace pour résoudre les difficultés que soulève le financement du développement africain, et en particulier pour améliorer les conditions de mobilisation des ressources internes et de gestion financière du secteur public.

2. Intégration régionale et commerce

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'assurer l'élaboration et l'exécution de politiques et programmes visant à accélérer l'industrialisation, en mettant l'accent sur les infrastructures régionales, l'énergie, les chaînes de valeur régionales, la sécurité alimentaire et l'agriculture

Résultats obtenus

22. La CEA a étoffé la base de connaissances et de compétences des États membres et accru leur capacité de formuler et d'appliquer des politiques qui stimulent les chaînes de valeur locales et l'agro-industrie. Elle a publié pour ce faire des travaux de recherche et des études de cas centrés sur l'analyse des chaînes de valeur, et a formé des fonctionnaires et responsables publics dans ce domaine. Elle a également pris part à la conception d'un programme de maîtrise en politique industrielle en collaboration avec l'Université de Johannesburg. Ce cursus sera assuré conjointement avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP).

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'assurer l'élaboration et l'exécution de politiques et programmes visant le commerce intra-africain et international, et de créer des conditions propices aux investissements

Résultats obtenus

23. La CEA a fourni des services d'appui et de formation techniques aux États membres et à la Commission de l'Union africaine dans le cadre des négociations de la Zone de libre-échange continentale africaine. Elle est également à l'origine du projet de texte qui a servi de base à ces négociations. L'appui fourni par la Commission a contribué à l'issue positive de ce processus sous la forme des quatre instruments juridiques fondamentaux de la Zone de libre-échange continentale africaine, à savoir l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, le Protocole sur le commerce des biens, le Protocole sur le commerce des services et le Protocole sur les règles et procédure de règlement des différends. À la session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine qui s'est tenue à Kigali le 21 mars dernier pour ouvrir l'Accord à la signature des chefs d'État et de gouvernement, 44 pays ont signé l'Accord, qui doit ensuite être soumis à ratification selon les dispositions constitutionnelles respectives des signataires. L'Accord entrera en vigueur lorsque 22 instruments de ratification auront été déposés auprès du Président de la Commission de l'Union africaine.

24. En ce qui concerne les questions d'investissement, la CEA a aidé les États membres dans le cadre du débat sur la réforme des accords d'investissements internationaux afin que ces accords aillent dans le sens des objectifs et stratégies nationales de développement des pays concernés. En collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la CEA a travaillé avec quatre pays (le Congo, le Malawi, le Nigéria et la Zambie) à la confection de guides d'investissement, les « iGuides », qui présentent les possibilités offertes par ces pays en la matière.

Réalisation escomptée 3 : Renforcement de la capacité des États membres d'assurer l'élaboration et l'exécution de politiques et programmes fonciers qui garantissent des droits fonciers sûrs et respectueux de l'équité entre les genres, ainsi qu'une gestion efficace et rationnelle des terres, dans une optique de développement durable

Résultats obtenus

25. La CEA a continué de renforcer la capacité des États membres de formuler et d'appliquer des politiques et programmes fonciers. Huit pays – l'Angola, le Burundi, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, le Niger et la Somalie – ont mis en œuvre des programmes de gouvernance foncière conçus selon le Cadre et les lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique mis au point par la CEA, la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine, et selon les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers établies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La Commission a aidé le secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à mettre sur pied un programme complet de gouvernance foncière.

26. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la CEA a lancé la campagne « 30 % » en faveur des droits fonciers des femmes, dans une optique d'égalité et d'autonomisation. Une session de concertation ministérielle a été consacrée à des questions clés de gouvernance foncière dans la perspective du Programme 2030 et à la définition de mesures spécifiques conçues pour renforcer les droits fonciers des femmes en Afrique.

3. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres de favoriser et d'exploiter les nouvelles technologies et les innovations au service du développement

Résultats obtenus

27. La CEA a continué d'accompagner les pays africains et les communautés économiques régionales dans les efforts qu'ils déploient pour mettre les innovations

et les technologies nouvelles et émergentes au service de leurs aspirations en matière de développement. Des services techniques et consultatifs sont fournis à la Guinée-Bissau et au Soudan du Sud afin de les aider à mettre au point des politiques visant les TIC, la science, la technologie et l'innovation, de nouveaux outils d'évaluation et de suivi des résultats de l'innovation en Afrique ont été conçus pour le NEPAD, et un cadre harmonisé a été mis au point en vue de la gratuité des services d'itinérance téléphonique dans la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Une concertation d'experts de haut niveau s'est penchée sur les thèmes de l'enseignement supérieur, de la science, de la technologie et de l'innovation au service de l'intégration et du développement africains, et trois réunions d'experts se sont tenues pour évaluer l'infrastructure de recherche, la gouvernance scientifique, la technologie et l'innovation, la technologie de la chaîne de blocs et l'incidence de l'évolution des TIC. Un examen du Sommet mondial sur la société de l'information a été entrepris afin de suivre et de maintenir le consensus africain sur l'application des résultats du Sommet.

28. Dans le cadre des programmes que la CEA a menés sur le génie biomédical, à l'intention des jeunes innovateurs, les étudiants de 17 universités égyptiennes et kenyanes ont pu se familiariser avec les nouvelles technologies dans ce domaine. La période visée par le présent Rapport a également été l'occasion d'extraire de plusieurs produits du savoir des informations utiles à la formulation de politiques.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et de mettre en œuvre des réformes stratégiques axées sur les secteurs les plus innovants en vue d'encourager une économie verte s'inscrivant dans la perspective du développement durable et de l'élimination de la pauvreté

Résultats obtenus

29. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population, la FAO et ONU-Femmes, la CEA a accueilli la troisième session du Forum régional africain pour le développement durable à Addis-Abeba, du 17 au 19 mai 2017, en préparation à la réunion du Forum de haut niveau pour le développement durable. Le Forum régional africain a permis à la Commission de faire campagne pour des formules d'exécution et de suivi intégrés du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 se présentant comme des choix et des décisions de politiques, et de dégager un consensus en la matière parmi les États membres, les communautés économiques régionales et les grands groupes en présence.

30. La CEA a effectué quatre études portant respectivement sur les thèmes suivants : l'économie politique de la transition de l'Afrique vers l'économie verte, la promotion de la transformation agricole en Afrique au moyen de l'économie verte inclusive, les cadres macroéconomiques de l'économie verte inclusive en Afrique et la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique au moyen de l'économie verte inclusive. La Commission a également organisé des réunions de groupes d'experts et conçu des produits du savoir consacrés aux processus décisionnels fondés sur la connaissance des faits.

Réalisation escomptée 3 : Renforcement de la capacité des États membres et d'autres parties prenantes d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, stratégies et cadres de réglementation pour la gestion des ressources minérales en conformité avec la Vision africaine des mines

Résultats obtenus

31. 31. La CEA a fourni des services consultatifs et une assistance technique à 21 États membres. Plusieurs d'entre eux ont ensuite considéré l'opportunité de revoir leurs codes miniers et de renégocier leurs contrats miniers, et ont pris des mesures

dans ce sens. Des actions de plaidoyer et des débats portant sur l'incidence des flux monétaires illicites et sur la mobilisation des ressources internes ont continué d'être menés sur la base d'études réalisées par le Centre africain de développement minier, et ce, à divers égards : la déclaration spéciale de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, la création d'un Consortium pour endiguer les flux financiers illicites conformément aux recommandations du rapport précité, l'utilisation par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) des travaux de la Commission sur les chaînes de valeur minérales afin d'examiner sa propre politique en la matière et sa propre stratégie d'industrialisation, et l'émergence d'un processus régional d'industrialisation à base minière au sein de la région de la SADC.

Réalisation escomptée 4 : Renforcement de la capacité des États membres et autres parties prenantes de mettre en œuvre et d'intégrer des démarches d'adaptation aux changements climatiques dans les principales politiques, stratégies et programmes de développement sectoriels et nationaux, afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience des pays face aux effets des changements climatiques

Résultats obtenus

32. L'appui apporté aux États membres dans leurs actions pour faire face aux aléas des changements climatiques a conduit au lancement en 2017 d'un système infonuagique à haute résolution (1 km) de prévision numérique du temps et d'alerte rapide. Ce système est pleinement opérationnel aux Comores, à Maurice et aux Seychelles, les prévisionnistes de ces trois pays ayant été formés à son utilisation et à sa gestion. Le système propose une méthode efficiente et complète de prévision opérationnelle du temps qui se distingue de la plupart des systèmes plus coûteux actuellement disponibles sous licence. La CEA a par ailleurs continué de renforcer la capacité des pays africains de faire usage de l'information climatique et des services associés aux fins de la réduction de la pauvreté et de la promotion du développement socioéconomique, et ce, dans le cadre du programme des Services d'informations météorologiques et climatologiques pour l'Afrique (WISER). Lancé en 2017, le modèle d'analyse des avantages socioéconomiques de l'information climatique et des services associés, ainsi que de l'optimisation des ressources qui en résulte, est en cours d'adaptation par application à la fonction de réduction des risques de catastrophe, le but étant d'en accroître l'adoption et de le rendre plus attractif à l'investissement.

4. Statistiques

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres de collecter, de compiler, de conserver, d'analyser, de diffuser et d'utiliser les statistiques et indicateurs officiels dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, en vue de la production de données de qualité, notamment ventilées selon le genre, à l'usage des décideurs et du grand public

Résultats obtenus

33. La méthodologie des indicateurs du développement statistique mise au point par la CEA a été reconnue par des partenaires comme le Fonds monétaire international (FMI) et le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) comme étant applicable au niveau mondial. De nombreux États membres l'ont adoptée afin de renforcer leur infrastructure statistique.

34. L'intégration de l'information statistique et géospatiale ne manquera pas de bénéficier aux États membres en ce qu'elle permettra la prestation de services d'une plus grande valeur pour les utilisateurs, en particulier en ce qui concerne le Programme 2030, l'Agenda 2063, le cycle de recensements de 2020 et les priorités de développement nationales et régionales. L'influence de la CEA sur les politiques est également attestée par la mise en œuvre du Programme pour l'amélioration accélérée

des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et par la mise au point du Programme africain sur les statistiques du genre. La Commission a notamment facilité un examen approfondi du Programme africain au Bénin, au Congo, en Côte d'Ivoire, à Madagascar, au Mali, au Niger et au Tchad.

Réalisation escomptée 2 : Amélioration de la disponibilité, dans la banque de données de la CEA, de statistiques harmonisées et de qualité relatives au développement

Résultats obtenus

35. La base de données ECASStats de la CEA a connu une nouvelle modernisation. En tant que base de données statistique, elle fournit en ligne des données sur la situation socioéconomique des pays africains. Accessible gratuitement de partout, elle fait office de guichet unique pour l'obtention de données et de métadonnées validées. Des ensembles de données récemment constitués sont venus augmenter le nombre de points de mesure pour 32 pays africains. Les ensembles de données résultant de la réunion de validation ont été enregistrés dans le portail d'ECASStats et sont à la disposition des utilisateurs¹. Le *Livre de poche des statistiques sur l'Afrique* contient des données harmonisées pour l'ensemble des 54 pays africains et constitue un guide de référence rapide sur les questions socioéconomiques. Il a été diffusé aux États membres par l'intermédiaire de leurs représentants à divers ateliers. Les partenaires de développement ont également bénéficié de cette diffusion.

5. Renforcement des capacités

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité de l'Union africaine de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les résultats des domaines d'action prioritaires et des programmes de ses organes et institutions

Résultats obtenus

36. La CEA a continué de prendre une part constructive au renforcement de l'Union africaine et de ses organes et institutions. Elle a notamment assuré le service et l'appui technique de réunions statutaires et de haut niveau, dont celles du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et du NEPAD, destinées à suivre et à évaluer les résultats des domaines d'action prioritaires et des programmes de l'Union africaine. La CEA a également fourni un appui soutenu au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et au Mécanisme de coordination sous-régionale, qui constituent un cadre de consultation essentiel pour la planification et la prestation conjointe de mesures d'appui aux diverses communautés économiques régionales. Ces activités sont menées dans le cadre du partenariat renouvelé entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique (2017-2027), conçu collaborativement par l'Union africaine et le système des Nations Unies pour succéder au Cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine (2006–2016).

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres, des institutions panafricaines, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de formuler et d'appliquer des politiques et des programmes de qualité concourant au programme de développement de l'Afrique, compte tenu de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du programme international de développement au-delà de 2015.

Résultats obtenus

37. À la demande du programme ordinaire de coopération technique et en synergie avec celui-ci, la CEA a fourni un appui stratégique à plusieurs États – la Côte d'Ivoire,

¹ L'*Annuaire statistique pour l'Afrique* est consultable à l'adresse : <http://ecastats.uneca.org/asyb2017/Browsebydatatableindicators.aspx?id=28>. Le portail des données de la CEA est accessible à l'adresse : <http://ecastats.uneca.org/>.

l'Égypte, l'Éthiopie, le Libéria, Madagascar, le Nigéria, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, le Soudan, le Tchad et le Togo – et certaines entités régionales – la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, l'IGAD, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) – dans la perspective du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Cet appui a pris la forme d'une combinaison de services consultatifs, d'assistance technique et de dialogues sur les politiques dans les domaines thématiques de la planification du développement et des statistiques, de l'intégration régionale, de l'industrialisation et du commerce, du développement socioéconomique, de la gouvernance et des conflits, et de la gestion des ressources naturelles.

6. Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'honorer leurs engagements en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, de faire rapport à ce sujet et de s'occuper des questions nouvelles affectant les femmes et les filles

Résultats obtenus

38. Au cours de l'exercice biennal en cours, l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) a été déployé dans 20 pays. En réponse à cette initiative, le Cabinet des ministres de Maurice a indiqué que l'indicateur constituait un mécanisme essentiel pour mesurer le statut comparatif des femmes et des hommes dans les domaines social, économique et politique. Les résultats de l'indicateur ont éclairé les débats de la troisième session du Forum régional africain pour le développement durable et de la deuxième session du Comité du genre et du développement social. L'indicateur a également été utilisé pour le tableau de bord du genre en Afrique. Des notes d'orientation et des perspectives sexospécifiques ont été produites et utilisées pour enrichir les travaux des États membres sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'intégrer la dimension genre et les préoccupations des femmes dans leurs politiques et programmes nationaux

Résultats obtenus

39. La CEA a renforcé la capacité des États membres d'intégrer l'égalité des sexes dans les politiques nationales grâce à ses produits de savoir sur les droits des femmes à la protection sociale en Afrique, couvrant le Kenya, la Mauritanie, la Namibie, le Sénégal et le Tchad. Le rapport intitulé « Autonomisation économique des femmes : stimuler l'entrepreneuriat des femmes en Afrique » couvrait également cinq pays : le Cameroun, l'Égypte, l'Éthiopie, le Mali et le Swaziland. En outre, le Centre africain pour le genre a fourni un appui technique et des services consultatifs aux autorités de Zanzibar, en République-Unie de Tanzanie, dans leurs efforts pour intégrer l'objectif de développement durable 5 dans leur stratégie de développement, et un appui au Gouvernement mauritanien s'agissant de l'intégration de la dimension genre. En outre, il a organisé la formation de plus de 20 cadres moyens et supérieurs de divers ministères à l'intégration de la question de l'égalité des sexes dans leurs plans de développement nationaux respectifs.

7. Activités sous-régionales de développement

a) Afrique du Nord

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique du Nord de produire et de diffuser en temps voulu des données de qualité permettant de concevoir des plans et politiques bien fondés et de mener une gestion économique améliorée aux échelons national et sous-régional.

Résultats obtenus

40. La CEA a renforcé les capacités des institutions nationales en Égypte, au Maroc et au Soudan par le biais de missions sur le terrain axées sur l'établissement de profils de pays, qui comprenaient l'examen des sources primaires utilisées et des méthodes de collecte de données, ainsi que le renforcement des capacités pour améliorer la disponibilité, la qualité et l'analyse des données statistiques. Les profils de pays ont été validés par les institutions partenaires et ont été largement diffusés.

41. En outre, la CEA a lancé une entreprise de coopération tripartite avec l'Office national de la statistique mauritanien et le Haut-Commissariat au plan marocain, dans le but de mettre en œuvre le système de comptabilité nationale de 2008 en Mauritanie en introduisant une nouvelle année de référence et des méthodes permettant de s'assurer que les mesures du produit intérieur brut (PIB) sont plus complètes. Enfin, la CEA a contribué à un atelier régional qui a permis à l'Agence centrale égyptienne pour la mobilisation du public et la statistique d'utiliser des tablettes informatiques pour collecter et diffuser des données relatives au calcul de l'indice des prix.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique du Nord de traiter les questions économiques, sociales et environnementales régionales et sous-régionales en collaboration avec l'Union du Maghreb arabe (UMA), et renforcement de la coopération et de la concertation entre États membres dans la sous-région

Résultats obtenus

42. La CEA a organisé le septième Forum pour le développement de l'Afrique du Nord, sur le thème de la gouvernance, de la transformation structurelle et du développement durable inclusif, suivi du Colloque international de Rabat. La quatrième réunion consultative annuelle du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique du Nord, sur le thème de la promotion des initiatives régionales à l'appui de la mise en œuvre et du suivi des objectifs de développement durable dans les pays d'Afrique du Nord dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, s'est tenue au cours du premier trimestre 2018. La réunion a facilité l'échange d'informations sur les initiatives régionales actuelles et à venir, entreprises par les partenaires en appui à la mise en œuvre des objectifs.

43. En outre, le premier rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie) a été achevé en collaboration avec le secrétariat de l'UMA et présenté lors d'un atelier régional. Le rapport fait le point sur les progrès accomplis, identifie les principaux défis et fournit des orientations pour l'élaboration d'une feuille de route régionale afin d'aider les États membres à promouvoir des solutions régionales pour atteindre les objectifs.

b) Afrique de l'Ouest

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest de produire et de diffuser en temps voulu des données de qualité permettant de concevoir des plans et politiques bien fondés et de mener une gestion économique améliorée aux échelons national et sous-régional

Résultats obtenus

44. La CEA, en collaboration avec les offices nationaux de statistique de certains États membres de la sous-région, à savoir le Burkina Faso, Cabo Verde, la Gambie, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Nigéria, la Sierra Leone et le Togo, les organisations non gouvernementales internationales et les communautés économiques régionales, a établi huit profils de pays pour ces États membres. En outre, dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux des États membres de la CEDEAO de compiler et de mettre à disposition des informations sur leur profil économique et social, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest a fourni un appui substantiel à la Côte d'Ivoire, à la Guinée, à la Guinée-Bissau, au Niger et au Sénégal pour la formulation de leurs plans de développement à

long terme respectifs, avec un échéancier de 25 à 30 ans et dans le contexte de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.

45. Enfin, la CEA a lancé des campagnes pour promouvoir ses produits de savoir. Les dialogues de haut niveau sur les politiques ont contribué à lancer le débat sur des questions telles que les sources d'énergie inexploitées au Nigéria, l'intégration régionale et l'inclusion sociale au Ghana, et les questions de sécurité et de développement dans la région du Sahel.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest d'accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales en appui à leurs efforts de développement

Résultats obtenus

46. En collaboration avec l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), la CEA contribue à l'élaboration d'une version révisée de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel par le biais de consultations avec dix des pays participant à l'initiative, à savoir le Burkina Faso, le Cameroun, la Gambie, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Tchad. Sous la coordination du Bureau sous-régional et en collaboration avec d'autres entités, telles que le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord et la CEDEAO, la CEA a réalisé une étude sur les incidences de la candidature du Maroc à la CEDEAO, qui a guidé les décisions des chefs d'État lors de la trentième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, en décembre 2017-janvier 2018. Enfin, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a participé activement aux réunions du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Mécanisme de coordination sous-régionale, au cours desquelles, entre autres contributions, il a aidé à coordonner la cartographie des priorités de la sous-région.

c) Afrique centrale

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique centrale de produire et de diffuser en temps voulu des données de qualité permettant de concevoir des plans et politiques bien fondés et de mener une gestion économique améliorée aux échelons national et sous-régional

Résultats obtenus

47. La CEA a poursuivi ses efforts pour aider les États membres à produire et diffuser en temps voulu des données de haute qualité pour la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Les constats des profils de pays ont déclenché des dialogues de haut niveau sur les politiques au Cameroun, au Congo, au Gabon et au Tchad. Cela a démontré la capacité du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale de faire participer utilement les États membres, les communautés économiques régionales et les autres parties prenantes à la recherche de voies et d'options de politiques crédibles pour transformer structurellement les économies de la région. Les perspectives de développement partagées au cours des dialogues sur les politiques ont été traduites en instruments de politique générale à l'usage des pays bénéficiaires. Dans ses efforts pour renforcer les capacités des offices nationaux de statistique, la CEA a aidé le Gabon, en tant que pays pilote, à utiliser les technologies mobiles pour la collecte de données dans le domaine de l'état civil en vue de la mise en place d'un système de centralisation des données sur les naissances et les décès recueillies dans les établissements de santé et les bureaux d'état civil, afin de produire des statistiques utiles à la prise de décisions.

48. Pour intégrer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement, la CEA a apporté au Cameroun et au Congo une aide sous forme de cours de formation et d'ateliers destinés à identifier les défis, à faire mieux

comprendre la teneur des deux programmes, à améliorer la compréhension des liens entre les programmes et les priorités nationales et à fournir aux pays des approches pratiques et des outils leur permettant d'intégrer les programmes dans leurs plans et stratégies de développement nationaux.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique centrale, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) d'accélérer la mise en œuvre des initiatives régionales et sous-régionales

Résultats obtenus

49. Poursuivant ses efforts en faveur des communautés économiques régionales de la sous-région de l'Afrique centrale, la CEA a fourni un appui, par exemple, à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) pour la formulation et la finalisation du programme de réforme économique et financière qui a été adopté par la communauté pour remédier aux déséquilibres macroéconomiques dans la zone CEMAC à la suite du choc pétrolier de 2014. Les efforts déployés par la CEA pour promouvoir l'intégration régionale ont contribué à l'adoption par les chefs d'État d'Afrique centrale, le 31 octobre 2017, de la libre circulation des personnes dans la zone CEMAC. En outre, grâce au soutien de la CEA, la CEMAC et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont adopté une série d'instruments de libre-échange importants, dont le certificat d'origine CEMAC-CECAS, la liste des documents requis pour les demandes de tarif préférentiel CEMAC-CEEAC, le formulaire de vérification de l'origine des produits et la procédure de demande de tarif préférentiel CEMAC-CEEAC, ce qui pourrait faciliter la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine.

50. La CEA a également appuyé les efforts visant à rationaliser et à renforcer l'orientation programmatique du Mécanisme de coordination sous-régionale de l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD, conformément aux priorités et aux besoins des communautés économiques régionales et des États membres d'Afrique centrale. Cet effort s'est traduit par l'adoption, en novembre 2017, de 12 programmes phares dans quatre domaines de résultats, à savoir la transformation structurelle pour un développement économique inclusif et durable, l'accès aux marchés et l'insertion dans les chaînes de valeur, l'amélioration des conditions humaines et sociales, et la promotion de la gouvernance, de la paix et de la sécurité.

d) Afrique de l'Est

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique de l'Est de produire et de diffuser en temps voulu des données de qualité permettant de concevoir des plans et politiques bien fondés et de mener une gestion économique améliorée aux échelons national et sous-régional

Résultats obtenus

51. La CEA a finalisé et publié quatre profils de pays pour des pays de cette sous-région, à savoir le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda. Ces profils de pays ont été présentés à la cinquantième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à Dakar, en mars 2017. Les profils de pays pour la République démocratique du Congo, les Seychelles et le Soudan du Sud ont également été finalisés et attendent d'être présentés dans les pays respectifs. Un profil sous-régional a été finalisé et présenté lors de la réunion du Comité intergouvernemental d'experts, à Moroni en novembre 2017, et de celle du Mécanisme de coordination sous-régionale, à Djibouti en octobre 2017. En outre, des études d'accès au marché pour le Gabon et le Nigéria ont été demandées par le Gouvernement rwandais, à la suite de sa décision de réintégrer la CEEAC et de ses contacts de haut niveau avec la direction de la CEA.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres et des organisations régionales de mettre en œuvre des initiatives en appui aux priorités de développement de la sous-région

Résultats obtenus

52. La CEA a continué d'appuyer les domaines prioritaires, notamment l'économie bleue, le tourisme durable et la sécurité énergétique, grâce à des mesures telles que la réunion régionale de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur le tourisme qui s'est tenue à Djibouti du 21 au 23 août 2017. La réunion a été l'occasion d'établir un lien entre le plan directeur du tourisme durable et les nouveaux programmes de développement mondial et continental, en particulier l'Agenda 2063 et le Programme 2030.

53. La CEA a organisé un cours de formation technique en deux volets à l'intention d'experts et de fonctionnaires des États membres dans le domaine de la planification et de la gestion de la demande et de l'offre d'énergie et de la planification financière pour l'expansion de l'approvisionnement énergétique. Elle a également soutenu Madagascar dans ses efforts pour aligner sa stratégie minière nationale sur la Vision africaine des mines et l'élaboration d'un cadre stratégique national sur l'économie bleue, sur la base de la publication de la CEA intitulée « L'économie bleue en Afrique : guide pratique ».

54. En tant qu'entités fournissant des services de secrétariat au Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, les bureaux sous-régionaux de la CEA dans ces deux sous-régions, en collaboration avec l'IGAD, ont convoqué la réunion annuelle des parties prenantes du Mécanisme de coordination sous-régionale en décembre 2017 à Djibouti. Cette réunion a permis aux communautés économiques régionales, aux organisations intergouvernementales et aux entités du système des Nations Unies d'engager un dialogue sur la réorientation du mécanisme d'appui coordonné aux communautés économiques régionales et sur la sensibilisation au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 à des fins d'intégration des politiques. Un consensus s'est dégagé sur le fait que les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales devraient désigner des points focaux pour ancrer les processus du Mécanisme de coordination sous-régionale, et qu'une équipe spéciale devrait être créée pour faire le point sur les réformes récentes et en cours de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies et examiner leurs incidences sur l'orientation du Mécanisme de coordination sous-régionale.

e) Afrique australe

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique australe, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) de produire et de diffuser en temps voulu des données de qualité permettant de concevoir des plans et politiques bien fondés et de mener une gestion économique améliorée aux échelons national et sous-régional

Résultats obtenus

55. La CEA a produit et diffusé des profils de pays pour l'ensemble des 11 États membres de la sous-région. Les profils de pays de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Malawi, de Maurice, du Mozambique et du Swaziland ont été lancés en 2017, tandis que ceux du Botswana, du Lesotho, de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe étaient prêts à être diffusés en 2018. Dans le cadre de l'approche de campagne retenue, la CEA a organisé des manifestations publiques pour lancer les profils, suscitant ainsi un vif intérêt pour la publication. En conséquence, les profils de pays ont continué d'apparaître comme des outils utiles et des sources crédibles de données pour un engagement politique et un dialogue fondés sur des données probantes à propos de questions de développement clés, notamment la transformation économique.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l’Afrique australe, du COMESA et de la SADC d’accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales en appui à leurs efforts de développement

Résultats obtenus

56. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe a appuyé plusieurs initiatives qui ont contribué à renforcer les capacités des États membres et des communautés économiques régionales en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques, notamment le séminaire de haut niveau tenu à Johannesburg en avril 2017 ; un débat d’orientation animé sur le rôle de la Chine dans la promotion de l’intégration régionale eu égard à la stratégie d’industrialisation de la SADC ; soutien à une initiative sous-régionale conjointe de la Commission de l’Union africaine, de la SADC et du COMESA pour convenir d’un cadre de coordination sur la ratification, l’incorporation et la mise en œuvre des instruments juridiques ; l’assistance à la mise en place de l’observatoire des technologies de l’information et de la communication de la SADC, plateforme centrale pour les indicateurs des technologies de l’information et de la communication qui renforce le rôle de catalyseur de l’intégration régionale ; et l’appui au Forum de facilitation du commerce de la Port Management Association of Eastern and Southern Africa (PMAESA), tenu en juin 2017 à Lusaka, qui a incité le Gouvernement zambien à entreprendre une évaluation intersectorielle globale visant à assurer l’alignement des politiques en vue d’une facilitation accrue du commerce.

8. Planification et administration du développement

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres d’améliorer la planification de leur développement, notamment par la formulation de projets à long terme, par la formulation et la planification de politiques sectorielles, par la planification urbaine et régionale et par la planification décentralisée

Résultats obtenus

57. Par l’intermédiaire de l’Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), la CEA a organisé 11 ateliers de formation à l’intention de 410 fonctionnaires africains, dont 108 - soit 26 % - étaient des femmes, originaires de 50 pays, pour la formulation, l’analyse, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation de la planification du développement durable et inclusif. Une récente étude d’impact a démontré que les participants de 39 pays avaient utilisé les compétences, les connaissances et les outils acquis lors des ateliers pour améliorer la planification du développement dans leurs pays respectifs, conformément aux objectifs de la formation. Les ateliers ont porté sur des questions telles que l’analyse des données et la modélisation macroéconomique pour les planificateurs du développement, la politique sociale, la politique agricole, la mobilisation des ressources intérieures, les transports et les infrastructures, la planification énergétique, la gouvernance et le développement, et les questions liées à l’égalité des sexes.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres de concevoir et d’adopter de meilleures méthodes de formulation, de gestion, de suivi et d’évaluation des politiques économiques

Résultats obtenus

58. L’IDEP a organisé 10 ateliers de formation à l’intention de 234 fonctionnaires africains, dont 81 - soit 35 % - étaient des femmes, originaires de 47 pays, portant sur la formulation, l’analyse, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation et la négociation d’un certain nombre de questions de politique économique. Une récente étude d’impact a démontré que les participants de 39 pays avaient utilisé les compétences, les connaissances et les outils acquis lors de ces ateliers pour améliorer la gestion des

politiques économiques dans leurs pays respectifs, conformément aux objectifs de formation. Les ateliers portaient sur des questions telles que la politique et les négociations commerciales, la politique industrielle, la rédaction de contrats et les négociations sur les ressources minérales, la gouvernance des ressources minérales, l'économie verte et la gestion des politiques économiques en tenant compte de la dimension genre. En outre, dix étudiants ont achevé le cursus de deux ans en politique industrielle proposé par l'Université de Johannesburg et l'IDEP.

9. Développement social

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres d'intégrer les questions de développement social dans leurs politiques et stratégies, l'accent étant mis en particulier sur le dividende démographique et ses composantes connexes, notamment l'emploi, la protection sociale, la population, la jeunesse et les questions de vieillissement, en tenant dûment compte de la dimension genre

Résultats obtenus

59. La CEA a recueilli des données nationales et infranationales et a calculé l'indice de développement social dans 12 États membres, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, Cabo Verde, le Cameroun, le Gabon, la Gambie, le Ghana, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, le Tchad et le Togo. Cela a à son tour généré une demande d'assistance technique supplémentaire à Cabo Verde et au Gabon, entre autres pays. La CEA a également documenté les meilleures pratiques en matière de politiques et de programmes en faveur de la jeunesse, en utilisant des données et des études de cas du Botswana, de l'Éthiopie, du Kenya, du Mozambique, du Nigéria et de la Sierra Leone, et celles-ci profiteront aux pays qui voudraient faire référence à des initiatives similaires ou les reproduire. En outre, la CEA a facilité le lancement et la réunion inaugurale du Groupe de haut niveau sur les migrations en juin 2017 et janvier 2018, respectivement. Le sous-programme a facilité avec succès les consultations sur le Pacte mondial sur les migrations, en vue de fournir des contributions africaines au Pacte.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres de réformer et d'améliorer les politiques et programmes favorisant un développement inclusif, en mettant en particulier l'accent sur la création d'emplois, les débouchés économiques et l'amélioration des moyens de subsistance, y compris l'intégration des politiques urbaines dans les programmes nationaux de développement

Résultats obtenus

60. Les travaux de la CEA au Cameroun, au Maroc, en Ouganda, au Tchad et en Zambie ont permis d'acquérir des connaissances et de susciter un engagement en faveur de l'intégration stratégique de l'urbanisation dans le développement national et la planification sectorielle. La CEA a contribué à l'élaboration du septième plan national de développement de la Zambie et de la politique urbaine nationale récemment lancée par l'Ouganda. En outre, suite au Rapport économique sur l'Afrique de 2017, un grand nombre de pays ont décidé d'intégrer l'urbanisation dans le développement national et ont demandé une assistance technique supplémentaire dans leurs efforts pour interconnecter les politiques d'urbanisation, d'industrialisation et de transformation structurelle. Un cours d'apprentissage en ligne a été dispensé avec succès à 156 décideurs et responsables politiques sur l'urbanisation et l'industrialisation. En outre, la compilation et l'application des données urbaines dans les politiques ont été appuyées par un guide méthodologique auquel ont contribué plus de 30 pays, qui a servi de base au suivi et à l'examen de l'objectif de développement durable 11 et du Nouveau programme pour les villes en Afrique.

C. Coopération technique

1. Programme ordinaire de coopération technique

a) Politique macroéconomique

Réalisation escomptée 1 : renforcement de la capacité des décideurs nationaux de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et stratégies macroéconomiques qui soient cohérentes d'un secteur à l'autre et contribuent à une croissance partagée et au développement durable

Réalisation escomptée 2 : meilleure compréhension des grandes orientations et de leurs incidences

Résultats obtenus

61. Pour approfondir leur connaissance en matière de choix macroéconomiques et de leurs incidences, des États et des communautés économiques régionales ont fait appel aux services consultatifs pour décideurs de la CEA, faisant valoir que cela leur permettra de mieux concevoir et mettre en œuvre des politiques et stratégies favorables à une croissance durable et équitable dans le contexte des objectifs de développement durable. Il s'agit notamment, pour les États, de Djibouti, de l'Éthiopie, de la Gambie, du Ghana, du Kenya, de la Somalie, du Soudan, du Soudan du Sud et du Zimbabwe et, pour les communautés économiques régionales, de l'IGAD.

62. La CEA a également utilisé ses produits de connaissance pour appuyer des initiatives stratégiques prescrites pour lutter contre les flux financiers illicites et promouvoir la mobilisation des ressources internes, tout en recommandant parallèlement, et en coordination avec le Groupe d'experts de haut niveau sur les migrations, des moyens de s'attaquer au fléau du chômage des jeunes. Elle a en outre utilisé le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, cadre d'action partagé avec l'Union africaine, ses États membres et communautés économiques régionales, pour aborder le problème de la croissance démographique dans ses liens avec la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

b) Intégration régionale et industrialisation

Réalisation escomptée 3 : Renforcement de la capacité d'élaborer, d'appliquer et de gérer des politiques et des accords industriels et de leurs liens avec les stratégies de développement des exportations, en vue d'une participation plus active à l'économie mondiale et à la transformation économique.

Réalisation escomptée 4 : Renforcement de la capacité des responsables politiques d'évaluer les conséquences des politiques industrielles sur d'autres domaines du développement, en particulier sur la croissance économique et le développement ainsi que sur l'intégration régionale

Résultats obtenus

63. La CEA a appuyé des initiatives aussi stratégiques que les examens à mi-parcours du Programme de développement des infrastructures en Afrique, la Zone de libre-échange continentale et la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique. Elle a, à cet effet, entrepris des activités de sensibilisation et d'élaboration de politiques devant permettre de réagir aux facteurs industriels externes qui ont pris sur la formulation, la mise en œuvre et la gestion des politiques et accords industriels. À cette fin, la Commission a également aidé à renforcer la capacité des décideurs de négocier des accords commerciaux, le but étant d'obtenir de meilleures modalités de coopération avec le reste du monde.

64. La CEA, agissant de concert avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), a établi une étude sur la nouvelle réforme tarifaire en Tunisie, en vue de mettre en évidence les incidences du processus de réformes et sa compatibilité avec des initiatives en cours telles que celles concernant le renforcement du commerce intra-africain, la Zone de libre-échange continentale africaine, la Grande zone arabe de libre-échange et l'Union douanière arabe.

65. La CEA a aidé la SADC à formuler, puis à mettre en œuvre, sa stratégie d'industrialisation et sa feuille de route pour 2015. La feuille de route a été examinée par le groupe de travail ministériel de la SADC, qui s'est aussi penché sur l'état de la mise en œuvre de l'Accord tripartite de libre-échange et les travaux préparatoires au démarrage des négociations sur la Zone de libre-échange continentale africaine, les deux initiatives ayant bénéficié de l'appui technique de la Commission.

c) Planification du développement

Réalisation escomptée 5 : Renforcement de la capacité des États membres d'améliorer la planification du développement et la formulation des politiques et méthodes en la matière

Réalisation escomptée 6 : Renforcement de la capacité des États membres de la Commission économique pour l'Afrique de mieux formuler, analyser et gérer les politiques économiques

Résultats obtenus

66. La CEA a aidé plusieurs pays africains à incorporer les objectifs de développement durable dans leur législation nationale et répondu aux demandes d'assistance de Cabo Verde, de l'Égypte et du Gabon concernant l'intégration des objectifs et l'actualisation des outils de planification et de modélisation des politiques, ainsi que le renforcement des systèmes statistiques nationaux. Le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo, l'Égypte, le Kenya, le Libéria, le Nigéria, l'Ouganda, le Soudan, le Togo et la Zambie ont également demandé l'assistance de la CEA afin de tenir compte des cadres de responsabilisation dans la planification nationale. L'Éthiopie bénéficie aussi de l'assistance technique de la CEA au titre de son plan de réalisation des objectifs de développement durable, sous la forme d'un appui de l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ».

67. En outre, la CEA a aidé divers pays à élaborer des politiques stratégiques, comme le plan national de développement du Bénin, la Vision 2040 de la Guinée et la Vision 2050 de la Communauté d'Afrique de l'Est. Elle a également fourni un appui aux Gouvernements libérien, nigérien et zambien.

d) Ressources naturelles et développement durable

Réalisation escomptée 7 : Renforcement des capacités des États membres et des organisations régionales d'élaborer, d'appliquer et de suivre des politiques et stratégies de développement durable, avec une attention toute particulière à la mise en valeur et à la gestion des ressources naturelles

Réalisation escomptée 8 : Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et d'appliquer des réformes et de négocier des contrats d'exploitation des ressources naturelles leur permettant de réaliser des bénéfices plus importants dans le secteur minier

Résultats obtenus

68. Pour que les États membres et les organisations régionales soient mieux à même d'élaborer, d'appliquer et de suivre des politiques d'exploitation et de gestion des ressources naturelles, la CEA a aidé Djibouti, Madagascar,

l'Ouganda, le Rwanda, le Tchad, le Togo, le Zimbabwe et la Communauté d'Afrique de l'Est dans le domaine de l'économie bleue, au titre notamment des secteurs de développement ci-après : exploitation minière, ressources énergétiques, pêche et vie marine, tourisme, transport maritime et commerce. Parmi les réalisations les plus notables dans ce domaine, on peut citer l'appui fourni au Tchad pour l'élaboration puis l'adoption de codes miniers conformes aux principes de la Vision africaine des mines et aux objectifs de développement nationaux, donnant ainsi au pays la possibilité de mieux tirer parti de son secteur minier.

69. Dans le cadre de sa stratégie visant à utiliser ses produits de savoir pour promouvoir la cohérence des politiques fondées sur des données factuelles de nature à renforcer la capacité des États membres de formuler et d'appliquer des stratégies et des réformes politiques et d'en assurer le suivi, la CEA a élaboré plusieurs études sur les conflits sous-régionaux ayant trait à l'exploitation des ressources naturelles. Ces études ont contribué à faire comprendre l'importance de la prévention des conflits et du développement durable en tant que notions complémentaires.

70. Dans le cadre de sa contribution au programme de transformation de l'Afrique au titre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, la CEA a lancé en 2017 son nouveau cadre de bourses. Il s'agit d'un programme intersectoriel qui couvre les quatre domaines thématiques du programme ordinaire de coopération technique et dont le but est de constituer une masse critique d'experts africains capables d'élaborer et d'exécuter des activités de développement menées sur le continent et d'en assurer le suivi. Chaque année, au moins une bourse doit être attribuée à un ressortissant des 54 membres de la Commission. Les 30 boursiers² de la première promotion ont achevé leur premier contrat de six mois le 31 mars 2018. Ils ont fourni un appui technique aux activités des divisions de la CEA et des centres des politiques³ et rédigé également 30 articles de recherche, dont la plupart sont encore à l'état de projet. Grâce à ce programme de bourses, les États membres seront mieux à même de concevoir et d'appliquer des politiques et stratégies appropriées, adaptées à divers secteurs et contribuant à une croissance inclusive et au développement durable.

2. Agence de planification et de coordination du NEPAD

Réalisation escomptée 1 : Amélioration de la cohérence, de la coordination et de la coopération entre les institutions des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional à l'appui de l'Union africaine et de son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Résultats obtenus

71. La CEA a continué d'encourager la coopération, la coordination et la cohérence des institutions des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional à l'appui de l'Union africaine et de son NEPAD. En tant qu'entité chef de file du secrétariat du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, la

² Ressortissants des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mali, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

³ Centre africain pour la statistique ; Centre africain pour la politique en matière de climat ; Institut africain de développement économique et de planification ; Centre africain de développement minier ; Centre africain pour les politiques commerciales ; *Division* du renforcement des capacités ; *Division* de l'administration ; Initiative sur les politiques foncières ; *Division* des politiques macroéconomiques ; *Division* de l'intégration régionale et du commerce ; *Division* des politiques de développement social ; *Division* des initiatives spéciales ; et les bureaux sous-régionaux en Afrique centrale, en Afrique de l'Est, en Afrique du Nord, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest.

CEA a organisé la dix-huitième session de l'instance, qui a permis de dégager un consensus sur son programme de travail visant à appuyer la mise en œuvre par l'Union africaine du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 grâce à la mise en place, notamment, d'un mécanisme de mise en œuvre du cadre du Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027. En outre, et dans l'esprit de l'examen quadriennal complet de 2016 des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, pour la première fois, la session a partiellement eu lieu avec celle de l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement.

Réalisation escomptée 2 : Amélioration de la capacité des organisations régionales et sous-régionales, en particulier de l'Union africaine, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et des communautés économiques régionales, de concevoir et d'exécuter leurs programmes et d'en assurer le suivi

Résultats obtenus

72. Conformément à la pratique suivie par le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, à ses sessions annuelles, le mécanisme de coordination sous-régionale a examiné dans quelle mesure il était possible de mettre en commun la planification, l'exécution et le suivi des programmes de développement au niveau sous-régional, en collaboration avec les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et les organismes des Nations Unies, afin de travailler ensemble de manière coordonnée pour générer des économies d'échelle et maximiser les effets. Au titre du programme ordinaire de coopération technique, la CEA a fourni un appui à des organes régionaux et sous-régionaux tels que la Commission de l'Union africaine, la CEDEAO, l'IGAD, le COMESA, l'Agence du NEPAD et des parties prenantes, afin d'endiguer les flux financiers illicites. Cet appui a pris la forme de services consultatifs et d'une assistance technique, de dialogues sur les politiques dans les domaines thématiques de l'intégration régionale, du développement des infrastructures, du commerce, du développement économique et social, de la question des conflits et de la gestion des ressources naturelles.

3. Compte de l'ONU pour le développement

a) Projets relevant de la neuvième tranche : Appui aux États membres pour la conception et l'application de stratégies et de politiques en vue d'un développement durable, équitable et inclusif

Titre du projet : Renforcement des moyens dont disposent les États africains pour négocier des contrats transparents, équitables et durables dans le secteur des industries extractives, fondements d'une croissance durable et d'un développement socioéconomique largement partagés

73. Passant par le Centre africain de développement minier, la CEA a fourni une formation pratique à des centaines de fonctionnaires et exploitants miniers artisanaux et à petite échelle, afin de leur permettre de récolter les bénéfices du secteur minier au service du développement durable. Ainsi, sept États membres (Burkina Faso, Congo, Guinée équatoriale, Malawi, Niger, République démocratique du Congo et Tchad) ont créé de nouvelles structures et de nouveaux mécanismes de négociation des contrats et revu leurs codes miniers. Dans le même temps, le dialogue multipartite sur la question s'est renforcé au niveau national. En outre, trois grands produits de savoir ont été élaborés : une étude sur l'évaluation des compétences dans le secteur minier de la Communauté de développement de l'Afrique australe ; un exposé sur les idées stratégiques concernant la négociation de contrats, présenté au forum de soutien aux négociations tenu dans le cadre de l'initiative « Renforcer l'assistance à la négociation de contrats complexes » du Groupe des Sept; et un cadre de

collaboration avec le PNUD concernant les minéraux du développement (minéraux et matériaux extraits, traités, transformés et utilisés localement dans des secteurs tels que le bâtiment, l'industrie manufacturière et l'agriculture)⁴, le Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable (IGF) et la Minerals and Energy for Development Alliance sur les prix de transfert.

Titre du projet : Renforcer la capacité des États membres de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies et politiques en faveur de villes inclusives et durables en Afrique

74. Les résultats et produits de la neuvième tranche du Compte pour le développement (améliorer l'élaboration et l'application de politiques publiques axées sur l'égalité) ont tenu compte des études de pays de la Côte d'Ivoire et de la République-Unie de Tanzanie, montrant qu'il importe de prendre en compte les inégalités non monétaires dans les politiques. En conséquence, une série de mesures basées sur les résultats et autres conclusions des pays a été élaborée pour renforcer la capacité des États membres et d'autres parties prenantes d'élaborer de meilleures politiques publiques axées sur l'égalité. Par ailleurs, le projet contribue notablement à renforcer la capacité des pays africains de combattre les inégalités, conformément au Programme 2030.

Titre du projet : Promouvoir l'égalité : renforcer la capacité de certains pays en développement à concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques et des programmes axés sur l'égalité

75. La persistance de fortes inégalités en Afrique a suscité un débat sur l'aspect monétaire (exprimé en coefficient de Gini) de la répartition des revenus. Cette tranche du Compte pour le développement a mis l'accent à la fois sur les inégalités financières et l'inégalité des chances dans les politiques publiques, et l'origine de ces inégalités. La Côte d'Ivoire et la République-Unie de Tanzanie ont été choisies en Afrique pour tenir compte de la diversité linguistique du continent et des variantes dans les mesures de l'inégalité. Les deux études ont été menées à bien et, chose très importante, ont abouti à l'élaboration d'une série de mesures visant à mieux intégrer les principes d'équité dans les politiques publiques. Le projet a également contribué notablement à renforcer la capacité des pays africains de combattre les inégalités, conformément au Programme 2030.

Titre du projet : Renforcer la capacité des gouvernements des pays des régions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale d'élaborer des politiques de développement viables et sans exclusive répondant aux besoins des jeunes

76. La boîte à outils en ligne « Youth Policy Toolbox »" contient 30 projets présentant les meilleures pratiques concernant le passage de l'école au travail appliquées dans les pays suivants : Angola, Botswana, Gambie, Libéria, Kenya, Madagascar, Mozambique, Mali, Nigéria, Sierra Leone, Rwanda, Togo, Zimbabwe et Zambie. La boîte à outils constitue également une base de connaissances, d'enseignements tirés de l'expérience et de bonnes pratiques, dont les décideurs pourront s'inspirer pour élaborer des politiques inclusives et adaptées aux jeunes. Le but est de faire en sorte que toutes les parties prenantes y contribuent afin d'accroître le nombre et la diversité des connaissances et des opinions.

⁴ Définition du Programme ACP-UE en faveur des minéraux du développement, disponible à l'adresse <http://developmentminerals.org/index.php/fr/>.

Titre du projet : Renforcement des capacités des pays africains sélectionnés en matière d'analyse des politiques, de prévision et de planification du développement

77. La CEA a créé un modèle de prévision pour l'Afrique, qu'elle a lancé au niveau de l'organisation et qui devrait l'être pour le reste du continent dans les années à venir. Ce modèle a été établi et affiné au cours de la période considérée. Il vise à améliorer l'élaboration des politiques et la planification dans les pays africains. La CEA a entrepris de l'appliquer et de le populariser au Burundi, à Djibouti, en Égypte et en Éthiopie, et compte le finaliser et le transférer à d'autres pays prochainement.

Titre du projet : Renforcement de la capacité des pays africains d'exploiter les technologies mobiles pour recueillir et diffuser des données en vue d'améliorer l'efficacité des politiques et des décisions

78. La CEA mène des projets pilotes dans 11 pays sur l'utilisation d'appareils mobiles pour la collecte de données statistiques. Au cours de la première phase du projet, le Cameroun, l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya, la Tunisie et le Zimbabwe ont mené des enquêtes à l'aide de tablettes. Au cours de la deuxième phase, cinq autres pays (l'Égypte, le Gabon, le Lesotho, le Mali et l'Ouganda) ont appris à exploiter les appareils mobiles pour la collecte de données statistiques afin d'amener les personnes à remplir les questionnaires d'enquête elles-mêmes, selon la méthode de l'autodénombrement. Ces 11 pays ont désormais mis au point localement des directives et des applications logicielles afin d'utiliser la technologie mobile pour la collecte de données. Des partenariats locaux ont été établis au niveau national, en vertu desquels les bureaux nationaux de statistique dans tous les pays de projet collaborent avec des établissements de formation et de recherche au niveau local.

Titre du projet : Renforcement des moyens dont disposent les pays du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour mener des auto-évaluations efficaces et mettre en œuvre les plans d'action nationaux

79. Dans le cadre de ce projet, le Libéria et l'Ouganda ont fait l'objet d'un examen externe et des cours de formation faits sur mesure ont été dispensés à des centaines de parties prenantes du Mécanisme venant, notamment, des pays suivants : Algérie, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée équatoriale, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Somalie, Somaliland, Soudan et Tchad. Ces ateliers ont permis à ces acteurs d'entreprendre leur autoévaluation, favorisé leur adhésion au Mécanisme, facilité un processus inclusif et efficient ayant fait appel à des consultations entre autorités et citoyens et contribué à harmoniser les programmes d'action nationaux au titre du Mécanisme d'évaluation avec les stratégies nationales de développement. Et donc, en janvier 2018, l'Ouganda et le Soudan ont fait l'objet d'un examen par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ; la Gambie a adhéré au processus ; la Côte d'Ivoire a achevé son autoévaluation ; l'Égypte a lancé son processus national ; et Zanzibar a validé son premier rapport d'activité, intégré au rapport d'activité fédéral de la République-Unie de Tanzanie. En outre, le Libéria a finalisé son rapport d'examen externe. Enfin, la CEA a produit le système de suivi et d'évaluation du Mécanisme à l'échelle du continent, aligné sur les cadres de suivi et d'évaluation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et publié un manuel d'apprentissage en ligne sur l'harmonisation des plans nationaux au titre du Mécanisme avec les stratégies nationales de développement.

b) **Projets relevant de la dixième tranche : Appui aux États Membres aux fins de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 : amélioration des statistiques et des données, politiques fondées sur des données factuelles et application du principe de responsabilité**

Titre du projet : Renforcer la capacité des pays africains d'intégrer le principe de responsabilité dans la planification du développement

80. Des missions exploratoires ont été planifiées et exécutées pour les cinq pays pilotes : le Bénin, le Cameroun, l'Égypte, le Kenya et la Zambie. Elles ont conclu une série de réunions de haut niveau avec les parties prenantes concernées (ministères de la planification du développement et de la statistique, aux niveaux national et régional, membres des organisations de la société civile et autres acteurs). Dans le cadre de ces missions, des interlocuteurs ont été désignés pour assurer la liaison entre les pays pilotes et l'équipe chargée du projet. Le projet a également donné lieu à neuf rapports initiaux et six études de cas, en prévision de l'élaboration des stratégies nationales des cinq pays pilotes. Le Bénin et la Zambie sont actuellement en train d'élaborer leurs stratégies nationales sur la base des recommandations issues de ces études de cas.

Titre du projet : Harmonisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 avec les cadres de planification en Afrique

81. La CEA a invité les décideurs à aligner leurs plans nationaux de développement sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 au moyen des outils intégrés de planification et d'établissement de rapports de la Commission. Une assistance technique a été fournie à quatre des pays pilotes d'origine (Cameroun, Maroc, Rwanda et Zambie) et à deux pays supplémentaires (Congo et Ouganda), qui ont demandé l'appui de la CEA. Des ateliers de renforcement des capacités sur l'utilisation de la panoplie de mesures ont eu lieu en 2017 au Congo et en Ouganda et en 2018 au Cameroun. Les plans nationaux de développement et cadres de résultats de l'Éthiopie, de la Gambie et de la Sierra Leone ont également été revus afin d'être alignés sur les deux programmes. Les cadres de résultats des plans nationaux de développement tiennent compte de la panoplie de mesures pour faciliter l'alignement sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 ainsi que le suivi des progrès. La modélisation des politiques a fait partie des cours de formation dispensés au Cameroun et en Ouganda, ce qui a contribué à mieux faire comprendre la nécessité d'adapter de manière efficace les deux programmes aux plans de développement nationaux et à privilégier les investissements publics.

Titre du projet : Collecte et compilation des données nécessaires à la comptabilisation du capital naturel en tant que système de mesure du développement durable en Afrique

82. La CEA a organisé une formation en ligne sur la construction et la production de tableaux entrées-sorties et de tableaux entrées-sorties étendus à l'environnement, ce qui a contribué à sensibiliser quelque 30 États membres aux méthodes, techniques et applications concernant la comptabilisation du capital naturel et à renforcer leurs capacités techniques. Cinq de ces pays seront sélectionnés pour subir une formation technique supplémentaire dans la collecte, la compilation, l'analyse et la diffusion des données. Il sera ainsi possible d'établir un ensemble essentiel de statistiques et d'indicateurs de mesure, de suivi et d'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable, notamment l'objectif 6 (eau propre et assainissement) ; l'objectif 7 (énergie propre et d'un coût abordable) ; l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure) ; l'objectif 12 (consommation et production responsables) ; l'objectif 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) ; et l'objectif 14 (vie aquatique). Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, la

CEA travaille avec les pays concernés pour faciliter l'adoption et l'application d'une des normes statistiques internationales les plus importantes, à savoir le Système de comptabilité environnementale et économique (2012).

Titre du projet : Amélioration du suivi de la protection sociale en Afrique

83. Dans le cadre du projet régional concernant un meilleur suivi des investissements sociaux, le Kenya et le Nigéria ont présenté la première partie de leur étude de pays. Ces études ont donné lieu à des produits de savoir et à un dialogue avec les États membres sous la forme d'une note d'orientation sur le suivi des investissements sociaux intitulée : " Monitoring of social investments: Are spending targets useful?" L'intérêt de cette note a été reconnue par 82 % des experts et 80 % d'entre eux ont reconnu l'utilité de ses résultats clefs pour les politiques. Le rapport de pays du Kenya sera publié en partenariat avec la Kenyan Institute for Public Policy Research and Analysis, qui tient à collaborer avec la CEA pour étendre ces travaux. Le projet a également permis l'élaboration d'un chapitre sur le financement de l'aide sociale dans le rapport sur l'état de la protection sociale en Afrique, établi conjointement avec le PNUD. La collaboration avec le PNUD et d'autres partenaires a renforcé les liens de CEA avec les instituts de recherche et sa contribution a été saluée par des experts internationaux.

D. Appui aux programmes

Réalisation escomptée 1 : Fourniture d'un appui administratif et financier efficient et efficace à la Commission et à ses bureaux sous-régionaux par l'entremise des ressources humaines, de la gestion financière, des services centraux d'appui et de la mise en service d'Umoja

Résultats obtenus

84. Au cours de la période considérée, la CEA a rationalisé davantage ses opérations administratives et financières en maximisant les atouts d'Umoja, notamment plus d'efficacité et de rapidité opérationnelles, une meilleure responsabilisation, une plus grande transparence, de meilleurs contrôles internes et moins de tâches manuelles. La formation et les programmes de perfectionnement ont permis d'améliorer les qualifications et les compétences des fonctionnaires, leur donnant ainsi les moyens d'exécuter efficacement le mandat de l'organisation et d'avancer dans leur carrière.

85. Par ailleurs, la CEA a obtenu une note sans réserve pour son rapport d'audit, ayant respecté les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), voué de son processus de transformation. S'agissant de l'utilisation du Centre de conférences, la Commission a augmenté son taux d'occupation moyen, passant de 84 % pour l'exercice biennal précédent à 89 % en 2017. Elle a également achevé la phase de conception des principaux travaux de rénovation et de conservation des œuvres d'art relevant du projet relatif à la Maison de l'Afrique (African Hall).

II. Difficultés particulières

86. Les pays de la région sont confrontés à d'importants problèmes politiques, sociaux et économiques, en plus des risques environnementaux, qui, dans certains cas, ont provoqué des troubles. Les États membres ont demandé que soient adoptées immédiatement des solutions concrètes en vue de l'élaboration d'une stratégie de développement qui améliore la gouvernance, encourage les

changements structurels, réduise les pressions sociales et favorise la viabilité environnementale.

87. Les États membres ont d'autant plus de mal à comprendre les nouveaux enjeux continentaux et mondiaux et à y répondre que les données sont lacunaires du fait de faibles systèmes statistiques nationaux et du manque d'intérêt dont souffre la collecte des statistiques requises pour éclairer les décideurs et assurer un suivi effectif des progrès réalisés au titre des plans nationaux de développement et autres cadres de développement internationaux et régionaux.

88. Un autre défi majeur est l'insuffisance et le caractère aléatoire des ressources financières extrabudgétaires destinées à la CEA, conjugués aux demandes croissantes de services d'appui en matière de politiques et de renforcement des capacités émanant des États membres et des institutions régionales et sous-régionales. Cette situation est aggravée par la faiblesse des capacités des institutions de mise en œuvre régionales et nationales. S'agissant de l'IDEP, même si certains États membres ont intégralement réglé leurs arriérés, il faudrait que tous les États membres s'acquittent de leurs contributions, ce qui demeure une gageure.

89. Pour faire face aux défis susmentionnés, la CEA a pris les mesures suivantes : premièrement, tirer parti des partenariats avec d'autres institutions, telles que les universités, pour renforcer les capacités des États membres en matière d'analyse et d'application des politiques ; deuxièmement, participer de manière active à l'évaluation des politiques publiques et faciliter la disponibilité de données et statistiques fiables, régulières et ventilées ; et troisièmement, mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources rigoureuse ainsi qu'un plan de déploiement.
